

Une rentrée dans l'urgence

Nous avons alerté l'administration à de nombreuses reprises sur les risques que faisaient peser sur la santé des personnels une rentrée des élèves dans la précipitation et réclamé plus de temps pour les équipes.

Alors que la reprise est déjà en cours dans les écoles, avec une urgence à répondre à des centaines de questions d'organisation, la pression des collectivités ou des parents pour certaines écoles pour leur faire accepter le maximum d'enfants, des manques criants se sont révélés dans le traitement des besoins des personnels du premier degré en termes d'équipement, de fiches d'accompagnement ou de formation.

Quels droits pour les personnels souhaitant garder leurs enfants?

Suite à notre demande, le recteur a confirmé la position du ministre lors du CHSCT ministériel du 7 Mai : les personnels qui font la demande de garder leurs propres enfants auront la possibilité de poursuivre l'enseignement à distance jusqu'à fin Mai, et s'ils n'ont pas la possibilité de télétravail, ils pourront faire une demande d'ASA.

Des masques pour qui ? Jusqu'à quand ? Livrés comment ? Entretien comment ?

Les délégués du personnel sont intervenus sur la problématique des masques : ils ont souligné l'inquiétude qui naît à propos d'une communication souvent confuse et les réponses obtenues ne permettent pas de lever tous les doutes :

- masques qui doivent être lavés à 60 degrés mais dont le tissu polyester ne supporte pas plus de 30 degrés (réponse : suivre les recommandations du fabricant)
- contradiction entre protocoles qui préconisent son port et d'autres qui le rendent obligatoire (réponse : le port est obligatoire pour les adultes devant élèves, mais en réunion, si la distance de 1 mètre entre les adultes peut être respectée et les croisements évités, il n'est plus obligatoire)
- Quels masques spécifiques sont prévus pour les AESH ? (pas de réponse)
- livraison sur place ou poursuite de l'appel aux directeurs pour aller les collecter ? (selon les possibilités)
- fourniture de masques pour les infirmières scolaires ? (le recteur a promis en séance de se mettre en rapport avec l'ARS pour permettre aux pharmacies de leur délivrer les masques spécifiques dont elles ont besoin)
- sécurisation de l'approvisionnement ? (la prochaine livraison -prévue la semaine prochaine - devrait permettre d'assurer une fourniture pour 15 jours, suffisante pour les enseignants-es et les AESH)
- Quid en cas de rupture de stock ? Masque obligatoire mais pas présent dans les écoles ? Droit de retrait ? (pas de réponse à cette dernière question, pourtant cruciale)

Là encore, c'est bien la précipitation qui crée la tension. L'administration navigue à vue dans des soucis logistiques inédits. Le constat actuel de masques qui arrivent au compte goutte n'a rien de

rassurant pour la suite. Les personnels du premier degré n'ont pas à faire les frais de l'impréparation du gouvernement.

Quel accompagnement de l'administration ?

Un document de consignes sanitaires pour éviter la propagation du COVID 19 a été mis au point par le rectorat : un ensemble très pertinent de fiches pratiques recensant les risques spécifiques, les mesures visant à éviter la transmission sous forme de pictogrammes , des fiches imagées sur le lavage des mains, les protocoles pour un usage aussi sécurisant que possible du photocopieur, un document prévoyant un plan de prévention des risques psycho sociaux en préalable à la reprise ... qui était soumis au CHSCTA pour validation. Destiné au personnel rectoral, il a ensuite vocation à être décliné au plan départemental à tous les services, y compris les DSDEN, pour sans doute finir un jour dans les écoles, qui seront en fonctionnement depuis au moins une semaine lors de son arrivée.... Et auront dû comme d'habitude se débrouiller avec les moyens du bord et résoudre seules de nombreux problèmes traités dans ce document.

Pas de protocole sanitaire, pas de rentrée

Nous avons réaffirmé notre refus de voir certains établissements du second degré chercher à prendre des libertés par rapport au protocole qui doit partout s'appliquer strictement. La rentrée ne peut s'effectuer au détriment de la santé de ses personnels !